



Publié le 12 octobre 2022



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 03 octobre 2022**

**Délibération n° 2022-114**

**MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE - RECONSTRUCTION DU GYMNASE LEO LAGRANGE -  
RESTRUCTURATION ET EXTENSION DES GROUPES SCOLAIRES JEAN MACE, JULES FERRY  
ET OSCAR AURIAC - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 45**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL, Patrice LASSALLE-BAREILLES

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4**

Mesdames, Messieurs : Marie RECALDE à Thierry TRIJOLET, Anne-Eugénie GASPARD à Cécile SAINT-MARC, Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Antoine JACINTO à Thierry MILLET

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Cécile SAINT-MARC**

Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère municipale Déléguée aux marchés publics et à la bienveillance animale, rappelle qu'une consultation relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée – reconstruction du gymnase Léo Lagrange – restructuration et extension des groupes scolaires Jean Macé, Jules Ferry et Oscar Auriac a été lancée selon la procédure avec négociation, la forme du marché retenue étant le marché à tranches optionnelles pour le lot 2.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lot 1 Maîtrise d'ouvrage déléguée - reconstruction du gymnase Léo Lagrange  
Lot 2 : Maîtrise d'ouvrage déléguée - restructuration et extension des groupes scolaires Jean Macé, Jules Ferry et Oscar Auriac.

Pour le lot 2, les tranches se décomposent ainsi :

Tranche ferme : restructuration et extension des groupes scolaires Jean Macé et Jules Ferry  
Tranche optionnelle : restructuration et extension du groupe scolaire Oscar Auriac.

La procédure avec négociation a été lancée le 22 avril 2022 en application des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

La procédure était décomposée en deux phases distinctes (phase de candidature avec sélection de candidats - phase d'offre avec choix de ou des attributaires).

A l'issue de la phase candidature, 3 candidats ont été retenus pour le lot 1 (SODEREC, ALIENOR, BMA) et 2 candidats pour le lot 2 (ALIENOR, BMA).

Les marchés sont conclus à compter de la notification et s'achèvent à l'expiration des garanties contractuelles (durée prévisionnelle : 60 mois).

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 26 septembre 2022, a décidé d'attribuer les marchés pour les lots 1 et 2 :

Lot 1 : ALIENOR AMO – 4 allée de Crabette – 33600 PESSAC, pour un montant de 270 500, 00 € HT  
Lot 2 : BMA – 38 rue de Cursol – 33000 BORDEAUX, pour un montant de 613 100,00 € HT (TF : 421 100,00 + TO : 192 000 € HT).

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu l'avis** de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 septembre 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** qu'il convient de souscrire ce marché pour la maîtrise d'ouvrage déléguée – reconstruction du gymnase Léo Lagrange – restructuration et extension des groupes scolaires Jean Macé, Jules Ferry et Oscar Auriac

#### **DECIDE :**

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés n° 2022-MER061 et 2022MER062 dont l'objet est la maîtrise d'ouvrage déléguée – reconstruction du gymnase Léo Lagrange – restructuration et extension des groupes scolaires Jean Macé, Jules Ferry et Oscar Auriac dans les conditions susvisées et à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ces contrats,

**Article 2** : d'inscrire au budget principal de la Ville les crédits nécessaires.

**ADOpte A LA MAJORITE -**

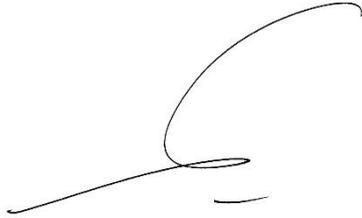
**ABSTENTION : Antoine JACINTO**

**CONTRE : Groupe Communiste**

N'a pas pris part au vote M. TRIJOULET

Pour extrait certifié conforme

Fait à Mérignac, le 03 octobre 2022



**Madame Cécile SAINT-MARC**  
Secrétaire de séance



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée le 04 octobre 2022.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*